

Rapport d'activité **2024**



***sur le prix et la qualité du
service public de gestion des déchets***



SMET Meuse
43 rue du Rattentout
55320 Dieue-sur-Meuse
03 29 87 29 84

Directeur de la publication : Dominique MOUSSA
Rédaction et conception : SMET Meuse

Illustrations et crédits photo : SMET Meuse - canva.com

Etabli conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015
relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers

Sommaire

Focus sur l'année 2024	4
Présentation du SMET	6
Gestion des DMA	10
Ordures ménagères	12
Recyclables	14
Déchetteries	16
Evolution des DMA	19
Prévention des déchets	20
Éléments financiers	22
Marchés publics	25
Glossaire	26

LE CENTRE DE TRANSFERT SORT DE TERRE



2024 a été une année marquée par les travaux d'aménagement du centre de transfert du SMET, situé dans la Zone Industrielle de Baleycourt, au cœur du territoire couvert par le syndicat et à proximité immédiate de l'autoroute A4.

L'aménagement du site a représenté une belle vitrine de ce qu'il est possible de faire en matière de réemploi dans le domaine de la construction : la reconversion du site industriel pré-existant permet ainsi d'être en ligne avec les objectifs de limitation de l'artificialisation des sols ; par ailleurs, l'adaptation des bâtiments existants à la nouvelle activité ainsi que la réutilisation des matériaux issus de la déconstruction des locaux existants ont permis de restreindre au maximum les besoins en matériaux nouveaux.

Une partie des gravats issus de la démolition a également été employée comme remblais lors des travaux de terrassement.

Le site est composé de deux parties : un transfert sur dalle, aménagé dans les bâtiments existants et qui accueille les déchets issus de la benne non recyclable de déchetterie, la collecte sélective (multimatériaux et corps plats), ainsi qu'une presse à balles pour les cartons de déchetterie ; et une partie transfert gravitaire qui permet aux véhicules de collecte de déverser directement les ordures ménagères et la collecte sélective dans des remorques FMA en bas de quai.



Fruit d'un investissement de 4,5 millions d'€, ce projet est porté collectivement par les 8 collectivités adhérentes au syndicat, et se veut un outil stratégique de maîtrise des coûts comme de l'impact environnemental de la gestion des déchets, au service du territoire. Il est un exemple de ce que la mutualisation peut apporter aux collectivités, et rendra également accessibles des solutions de gestion des déchets meusiens plus performantes.

La partie transfert sur dalle est entrée en service le 1er janvier 2025, et la partie gravitaire le 2 mai 2025. L'exploitation du centre de transfert a été confiée aux entreprises VEOLIA et EIMA.

l'année 2024

5ÈME JOURNÉE DES GARDIENS

Les végétaux à l'honneur ! Le flux "déchets verts" représente en moyenne 20% des apports de déchetterie (et 3% des coûts de traitement) ; la 5ème journée des gardiens, organisée le 7 novembre 2024, a été l'occasion de découvrir Décavert, plateforme de compostage où sont traités les végétaux collectés dans plusieurs déchetteries de notre territoire, ainsi que la plateforme de broyage et compostage de la commune de Belrupt-en-Verdunois, qui propose une solution de gestion alternative de proximité à ses habitants. L'après-midi a été consacré aux échanges avec Charlotte Rudeault, de la FREDON Grand Est, pour présenter toutes les solutions alternatives existantes afin de faire de nos déchets verts les ressources locales qu'ils méritent d'être !



LA REP PMCB ARRIVE EN DÉCHETTERIE

Toujours dans une démarche de développement proactif des filières REP, le SMET a participé à l'expérimentation des bennes multi-flux en déchetterie, proposée par l'OCAB à l'occasion du déploiement de la REP "Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment". Le but ? Simplifier l'orientation de l'utilisateur en déchetterie, en revenant au principe du tri par matière. Les bennes bois, plastique, métal et mousse sont ainsi mutualisées entre plusieurs éco-organismes.

La signalétique des 6 déchetteries ayant déployé ces REP a été mise à jour.



CENTRE DE TRI : DIRECTION LA VEUVE !

Depuis le 1er avril 2024, les recyclables secs hors verre, collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire, sont orientés vers le centre de tri du SYVALOM à La Veuve.

Le centre de tri, dont les travaux de modernisation ont été financés en partie par l'ADEME et CITEO, et portés par le SYVALOM, le SMET Meuse et le SDED 52, traite désormais les déchets recyclables de 630.000 habitants, répartis entre 3 départements.



Présentation du SMET

Créé en juin 2014, le SMET (Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des Déchets) est né sous l'impulsion du Département de la Meuse, et grâce à la volonté d'élus locaux. Le SMET a pour objectif de fédérer les collectivités meusiennes afin de :

- Développer la concurrence pour les marchés de traitement des déchets
- Maîtriser les flux et leurs coûts
- Mener des études visant à optimiser les techniques actuelles de collecte et de traitement des déchets
- Aider les collectivités à répondre aux objectifs réglementaires en matière de gestion des déchets.

Le siège social du SMET se situe à Verdun, dans la zone industrielle de Baleycourt.

2010 - 2013

Etude d'optimisation réalisée pour 24 EPCI
Présentation du projet de syndicat en préfecture
Rédaction des statuts. Elaboration du 1er PLP

2014

Arrêté préfectoral portant sur la création du SMET
Transfert des contrats de traitement

2018

Mise en place d'un CARDEC. Fin du PLP, démarrage du PLPDMA

2023

Signature d'une Entente avec le SYVALOM
Lancement du projet de construction d'un centre de transfert

2025

Mise en service d'un centre de transfert mutualisé SMET

COMPÉTENCES

Les collectivités peuvent adhérer à l'une ou plusieurs des compétences suivantes :

La compétence **Etudes** porte sur l'innovation et l'optimisation des techniques de collecte et de traitement des déchets.

La compétence **Traitement** a pour objectif de développer la concurrence afin de maîtriser le coût des marchés de collecte, de transport et de traitement des déchets.



PRÉVENTION

Le poste de chargé de prévention est financé par une cotisation des adhérents à la compétence traitement du SMET, incluse à la cotisation pour frais de fonctionnement.

Les actions de prévention et de communication sont en partie financées par cette cotisation, ainsi que par les soutiens à la communication versés par les éco organismes Ecosystem, Eco DDS, Refashion, Ecologic, Corepile et Ecomaison.



77 632
habitants

COMPÉTENCES ÉTUDES
ET TRAITEMENT

5 987
habitants

COMPÉTENCE ÉTUDES
UNIQUEMENT

PLPDMA

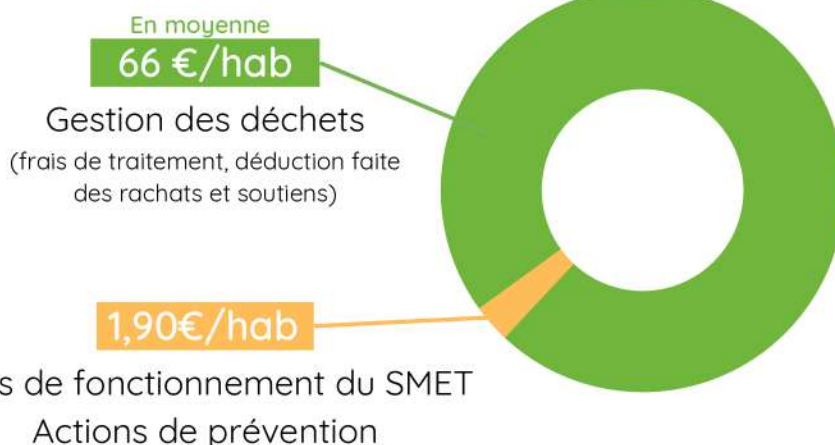
Le SMET s'est engagé à porter un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour le compte de ses collectivités adhérentes à la compétence Traitement.

Le PLPDMA est devenu une obligation réglementaire dont l'objectif principal est de réduire à la source la production des DMA (-15% entre 2010 et 2030).

Un nouveau PLPDMA a été adopté pour la période 2024 - 2030 ; il s'organise autour de 4 axes et 13 actions clés.

FINANCEMENT DES SERVICES

Le financement du SMET se base sur une participation des EPCI adhérentes. Pour disposer de la trésorerie nécessaire, le SMET effectue un appel de fonds trimestriel auprès des collectivités.



ORGANES CONSULTATIFS ET DÉCISIONNELS

Le Comité Syndical est l'instance plénière du Syndicat au sein de laquelle toutes les décisions importantes sont prises (vote du budget, rédaction du règlement intérieur, modification des statuts, etc.). Le Comité Syndical se compose de 12 délégués élus parmi et par les conseils communautaires de chaque EPCI membre.

Le Président et les Vice-présidents mettent en œuvre la politique définie par le Comité Syndical.

Le Bureau prépare les réunions du Comité Syndical et peut recevoir la délégation d'une partie des compétences de celui-ci. Il est composé du Président, des Vice-présidents et de cinq délégués membres du Comité Syndical.

M. Moussa

Président

M. Goeuriot

1er Vice-président

M. Le François

2ème Vice-président

M. Pichavant

3ème Vice-président

COMMISSIONS

Etudes ● Traitement ● Prévention ● Ouverture des plis ● Appel d'offres

EPCI	Délégués	Suppléants
CC Argonne Meuse	COYARD Nathalie	JADOUL Sébastien
CC du Territoire de Fresnes en W.	MOUSSA Dominique	ALEXANDRE Didier
CC de l'Aire à l'Argonne	OBARA Sylvain	RAMAND Thierry
CC de Damvillers Spincourt	LE FRANCOIS Bertrand	ANTOINE Jocelyne
CC du Pays d'Etain	COLIN Jean-Paul	PARROT Joël
CC du Samiellois	PICHAVANT Pascal	VALLOIRE Jean-François
CC Val de Meuse Voie Sacrée	GILSON Bernard	MINUTO David
CA du Grand Verdun	DURET Jean-Luc	PONCELET Michel
	DEHAND Philippe	ROUARD Guillaume
	GOEURIOT Bernard	RICHARD Julia
	HENRY Philippe	BROCHET Quentin
CC Côtes de Meuse-Woëvre	PLANTEGENET Lionel	GRUNBLATT Jean-Paul

LE SMET AU QUOTIDIEN

M. Nicot

Directeur

Mme Verdun

Secrétaire comptable

Mme Peduzzi

Chargée de prévention

Mme Vallance

Chargée de traitement



Déploiement de
nouvelles filières



Résolution des
problèmes de
transport



Suivi des tonnages et
des dépenses de
gestion des déchets



Accompagnement
technique
Veille réglementaire

Accompagnement
pour les actions
prévention

SMET

EPCI



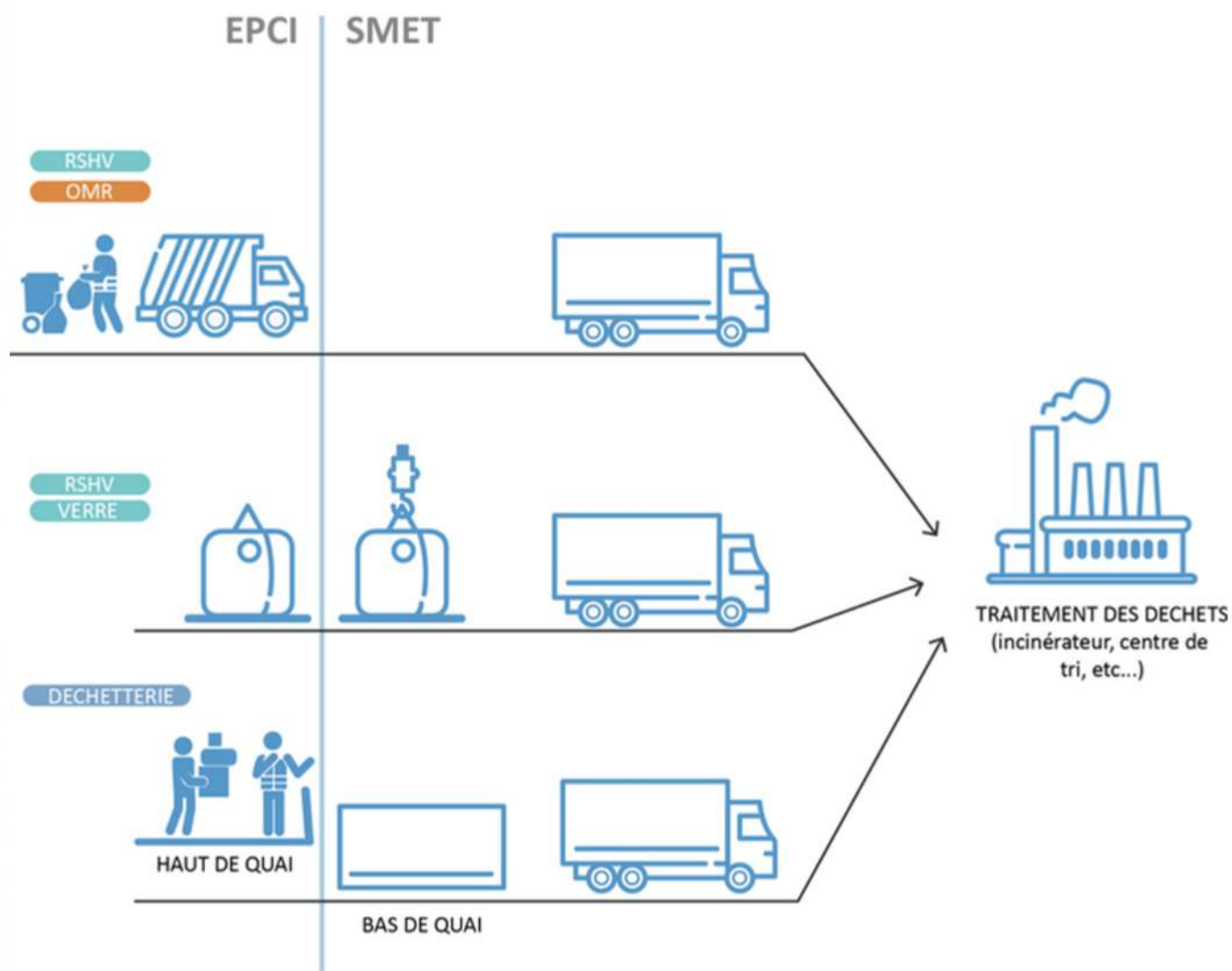
Signalement des
dysfonctionnements



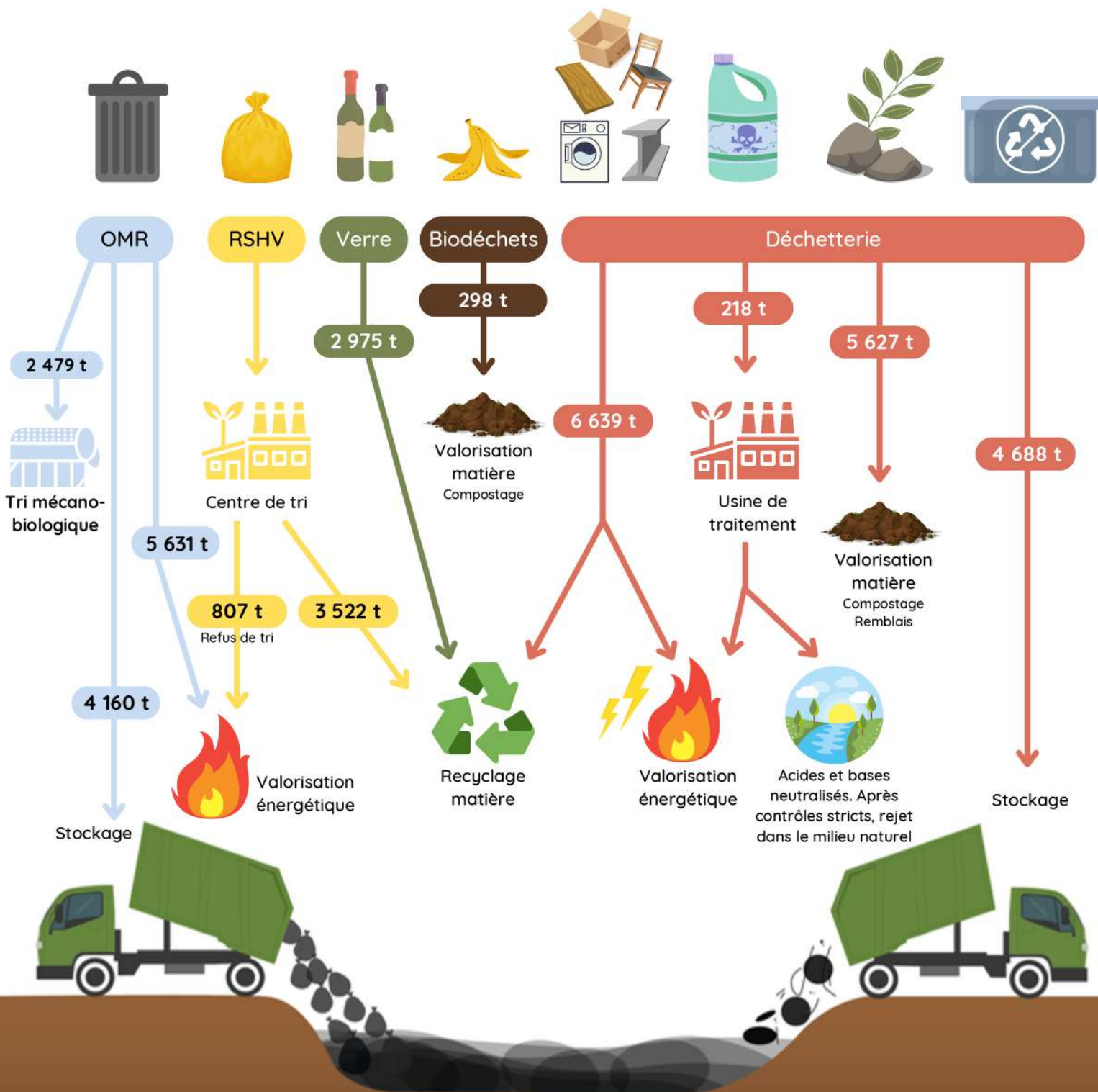
Besoins et
suggestions

Gestion des DMA

PÉRIMÈTRE D'ACTION DU SMET



Tonnages et modes de traitement



Ordures ménagères

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), couramment appelées "poubelle noire", désignent la partie des déchets qui reste après les collectes sélectives.

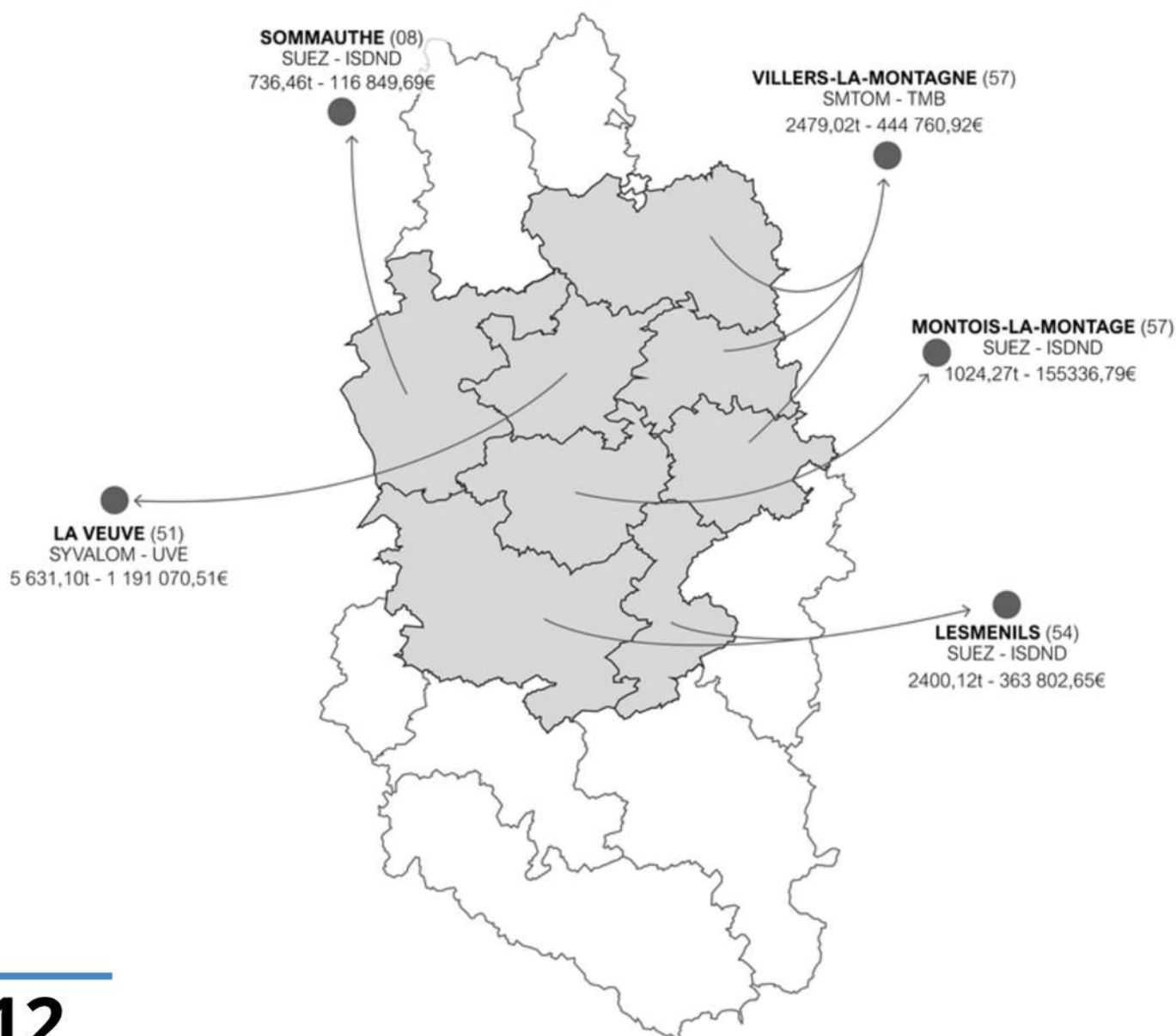
Ces dernières années, la production d'OMR a eu tendance à diminuer et il est indispensable de continuer sur cette voie ; ces déchets restent d'une part les plus coûteux à traiter pour les collectivités, d'autre part, les capacités de traitement, notamment par l'enfouissement, de la région Grand Est vont être fortement réduites dans les années à venir.

Pour permettre cela, la redevance incitative (RI) peut être un outil efficace. La RI est une REOM comprenant une part variable calculée en fonction de la quantité d'OMR produite (nombre de levées). La majorité des collectivités rurales meusiennes ont basculé vers ce mode de financement qui leur permet d'obtenir les ratios d'OMR les plus bas.

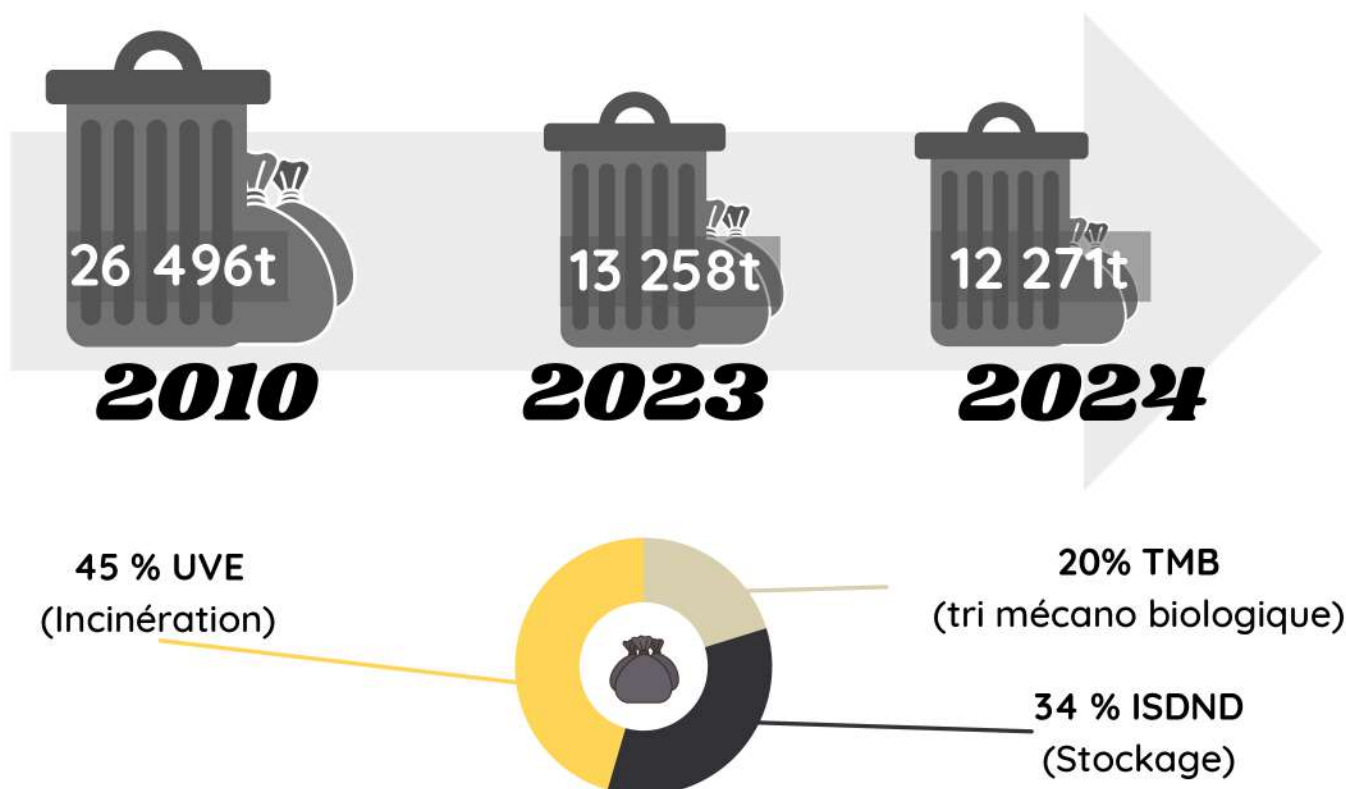
- **ISDND** (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) exploitée en mode bioréacteur avec +75% de valorisation énergétique du biogaz produit
- **UVE** (Unité de Valorisation Energétique)
- **TMB** (Tri Mécano-Biologique)

Tonnage traité en 2024 : 12 271 t

Montant annuel des prestations : 2 271 821 € TTC



ÉVOLUTION DES TONNAGES



Ratio annuel par habitant : **158 kg**

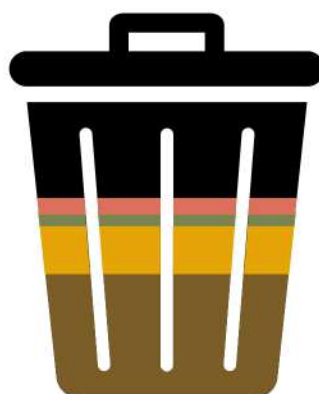
Coût aidé du traitement des OMR : **30,26 € TTC/ hab/ an**

LES ORDURES MÉNAGÈRES EN BAISSÉ

Les OMR sont le flux qui a le plus évolué depuis 2010, avec une baisse de 41% des tonnages (158kg par habitant en 2024, contre 265kg par habitant en 2010). Cette baisse s'explique par la mise en place progressive de la tarification incitative sur plusieurs territoires, par le passage à l'extension des consignes de tri (depuis 2021), et par une évolution globale des comportements individuels grâce aux actions de prévention.

En 2024, un nouveau facteur vient encore faire diminuer la part des ordures ménagères résiduelles : le tri à la source des biodéchets. Ainsi, plus d'un tiers des habitants du SMET (ceux habitant l'agglomération du Grand Verdun) bénéficient désormais d'une collecte séparée des biodéchets, et les autres territoires, à dominante rurale, ont communiqué sur les différentes solutions de compostage à disposition des usagers.

Pour rappel, les dernières caractérisations réalisées sur les ordures ménagères montrent que les biodéchets représentent encore un tiers du contenu de la poubelle noire, et ce même dans les territoires ruraux où le compostage à la parcelle est réputé bien implanté.



La pratique du compostage et un meilleur tri permettraient de réduire de moitié le tonnage des OMR

6% Textile
2% Verre
10 à 15% Emballages
30% Biodéchets

*Moyenne des caractérisations OMR menées à Maxival en 2024 sur le flux traité en TMB

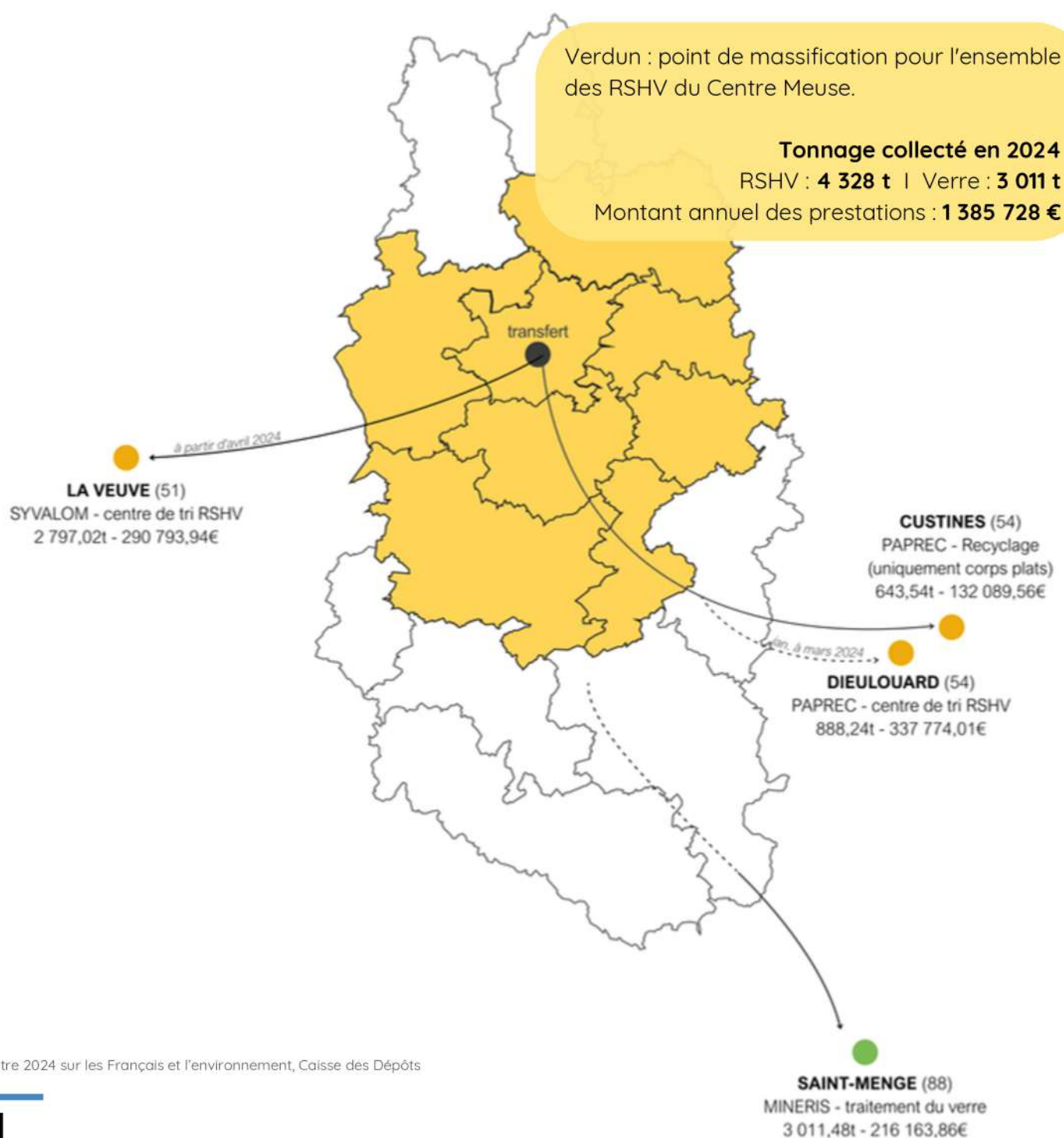
Recyclables

Le geste de tri est jugé efficace par 79% des Français pour protéger l'environnement*. Au domicile, les déchets recyclables se distinguent en 2 flux : les RSHV (Recyclables Secs Hors Verre), constitués des emballages plastiques et métalliques, papiers, cartonnettes d'une part, et le verre d'autre part.

Les premiers peuvent être captés en PAV, et sont alors parfois séparés entre les corps plats (papiers/cartonnettes) et les corps creux (emballages), ou en porte à porte.

Les RSHV collectés en PAV (corps creux et multimatériaux) ou en porte à porte transitent sur un centre de transfert à Verdun pour optimiser leur transport, puis sont orientés vers un centre de tri.

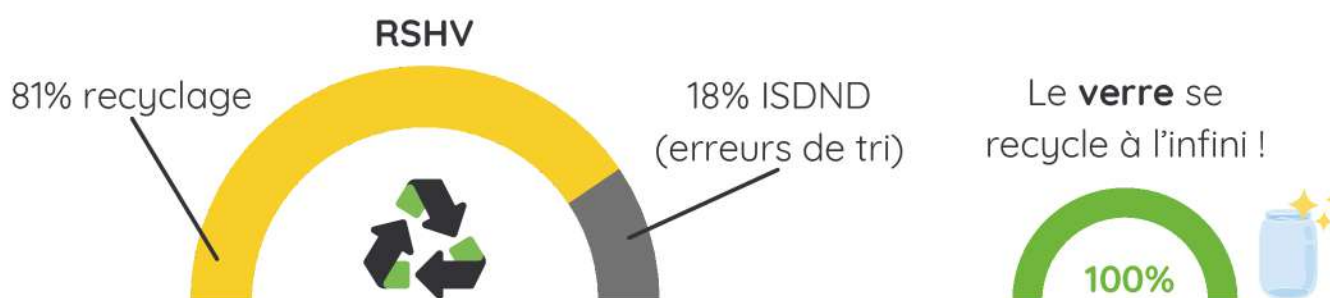
Le verre d'emballage est exclusivement capté en PAV, et est transporté directement au centre de traitement Mineris de Saint-Menge, dans les Vosges.



*Baromètre 2024 sur les Français et l'environnement, Caisse des Dépôts

ÉVOLUTION DES TONNAGES

Pour les RSHV, tonnage après retrait des erreurs de tri.



Ratio à l'habitant en 2024 : **45 kg de RSHV, 39kg de verre et 10 kg d'erreurs de tri.**

Coût aidé de la collecte en PAV et du traitement des RSHV : **17,62 €TTC/hab/an.**

Coût aidé de la collecte et du traitement du verre : **2,94 €TTC/hab/an.**

LES ERREURS DE TRI

Quel que soit le type de collecte, le SMET respecte la norme AFNOR XP-X30473 relative à l'échantillonnage amont des déchets recyclables en centre de tri. En 2024, **90 caractérisations** ont été effectuées afin d'établir des clés de répartition des tonnages de matériaux sortant du centre de tri.

Lors de ces caractérisations, des erreurs de tri récurrentes, également appelées refus de tri, ont été constatées.

En 2024, on enregistre **807 tonnes de refus de tri**, soit un **taux de refus moyen de 18,1%** pour les RSHV.

Depuis 2024, les caractérisations sont effectuées à Verdun. Un agent du centre de tri de la Veuve se déplace dans nos locaux pour effectuer la caractérisation, permettant ainsi aux collectivités d'y assister plus facilement.

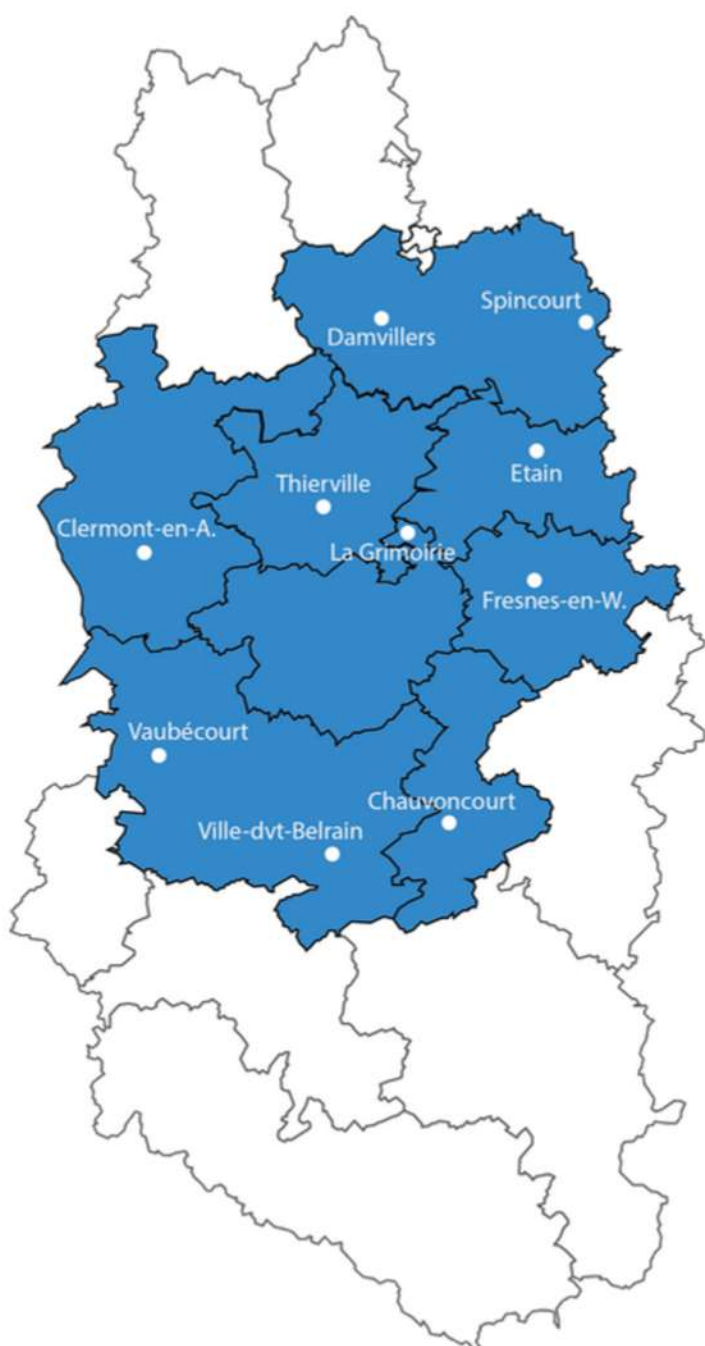


Déchetteries

Au nombre de dix, les déchetteries présentes sur le territoire du SMET ont beaucoup évolué depuis leur création. Maillon essentiel de la gestion des déchets volumineux, elles sont au cœur d'une transformation constante en lien avec les nouvelles filières sous Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et les objectifs de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) et de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC).

En fonction de la configuration de chaque déchetterie, les nouvelles filières de collecte sont déployées progressivement ; les collectivités sont accompagnées par le SMET pour la mise en place, le suivi, et la communication autour de ces changements progressifs.

En 2024, le déploiement de la filière "Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment" dans 6 déchetteries a de nouveau fait évoluer le geste de tri.



LES FLUX DE DÉCHETTERIE



*filière Responsabilité Elargie du Producteur

LA FILIÈRE PMCB

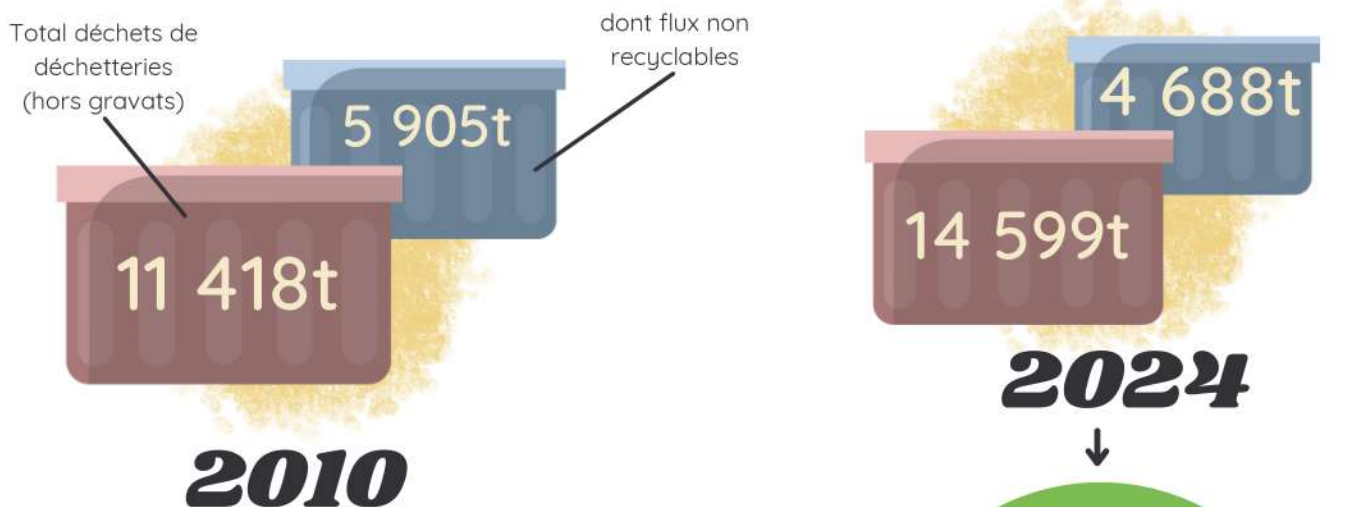
Attendue de longue date, la filière Responsabilité Elargie du Producteur (REP) relative aux **Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment** a été déployée début 2024 dans les commerces spécialisés et en déchetterie.

6 déchetteries du territoire du SMET ont participé à une expérimentation de collecte en bennes multi-REP : les bennes bois, plastique dur, DEA

(Déchets d'Eléments d'Ameublement) et métal sont donc désormais communes à plusieurs éco-organismes, qui gèrent leur enlèvement et versent des soutiens financiers à la collectivité.

Les huisseries et le plâtre bénéficient également d'une prise en charge et d'une collecte séparée dans le cadre de cette REP.

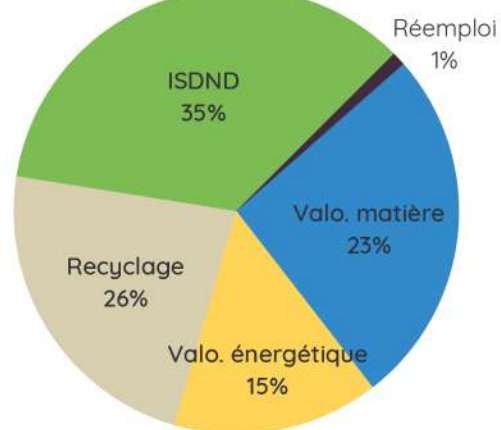
ÉVOLUTION DES TONNAGES



La baisse des tonnages non recyclables (anciennement tout-venant) collectés en déchetterie se poursuit en 2024, preuve que les efforts engagés en faveur du déploiement des filières REP et de la prévention portent leurs fruits.

Ratio annuel par habitant : **184 kg/hab/an** (hors gravats)

Coût aidé des déchets de déchetteries : **17,74 € TTC/hab/an**



Evolution des tonnages de déchetterie 2023 / 2024 :



	Exploitant	Localisation	Tonnage traité	Montant annuel des prestations en K€TTC	Montant annuel des rachats en K€TTC
ISDND	SUEZ	Sommauthe (08)	4 688 t	945 k€	
Non recyclable					
Valorisation matière	Décavert (transport SUEZ)	Belleville-sur-Meuse (55)	1 765 t	64 k€	
Déchets verts	Meuse Compost	Gironville /s les Côtes (55)	434 t	25 k€	
	SUEZ	Villers-la-Montagne (54)	260 t	19 k€	
	CETV	Seicheprey (54)	571 t	31 k€	
	EARL PIQUET	Beausite (55)	192 t	23 k€	
	Total		3 222 t	162 k€	
	Carrière du Wameau	Verdun (55)	777 t	23 k€	
Gravats	Tri Service Recyclage	Anderny (54)	363 t	10 k€	
	CORDIER	Beausite (55)	160 t	0,9 k€	
	KANOS TP	Belleville (55)	786 t	15 k€	
	Total		2 086 t	49 k€	
	FOERST	Vaudoncourt (55)	56 t		6 k€
Métaux (hors batterie)	Fers et Métaux	Regret (55)	93 t	5 k€	10 k€
	Del Francis	Chauvencourt (55)	386 t		42 k€
	Total		535 t	5 k€	58 k€
Recyclage	PAPREC	Verdun (55)	14 t	1 k€	
Plastique rigide					
	PAPREC	Verdun (55)	642 t	95 k€	71 k€
Carton					
Huissierie, polystyrène	VALO (Huisseries)	Florange (57)	132 t	5 k€	
	VALO (Polystyrène)	Florange (57)	12 t	10 k€	
	KRONOSPAN	Fameck (57)	66 t	8k€	
Bois	Novawood	Laneuveville-dvt-Nancy (54)	145 t	19 k€	
	Recybois	Virton (BE)	1264 t	167 k€	
	Total		1 476 t	195 k€	
Incinération	CEDILOR	Malancourt-la-Montagne (57)	110 t	179 k€	
DDS (hors Eco DDS)					

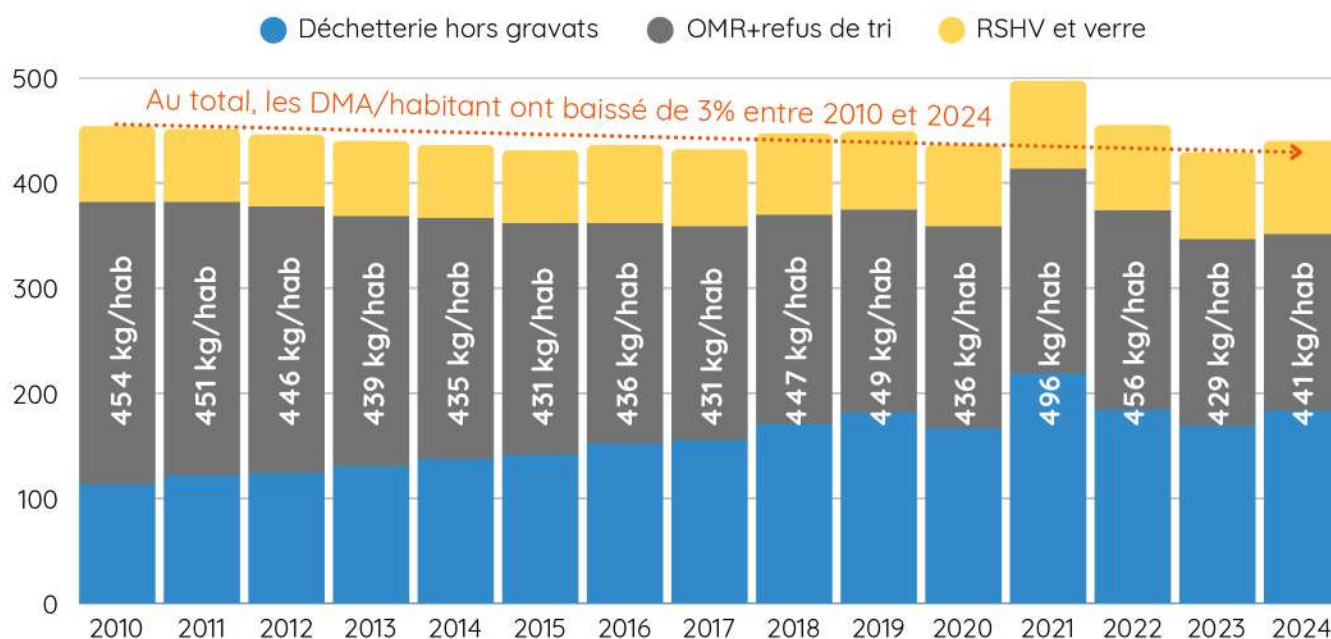
Filière REP	Tonnage collecté	Montant annuel des soutiens opérationnels en K€TTC	Montant annuel des soutiens communication en € TTC
EcoMaison	2 090 t	95 k€	en attente
Ecosystem	748 t	63 k€	2 630 €
Eco DDS	106 t	10 k€	en attente
Ecologic	6 t	2,4 k€	1 000 €
Refashion (textiles)	307 t	En 2024, le SMET a soutenu à hauteur de 2092 € les prestataires de collecte	8 000 €
Aliapur (pneus)	117 t	Coût de la filière = location des cages à pneus (633€ en 2024)	

Evolution des DMA

Depuis 2010, le production d'OMR n'a cessé de diminuer, au profit de la collecte sélective et en déchetterie. Toutefois, la quantité globale de DMA a augmenté pendant plusieurs années, avant de commencer à baisser depuis 2023.

En 2024, les DMA augmentent de 3% par rapport à l'année précédente, mais il faut observer les flux un par un pour s'apercevoir

que cette hausse est due notamment à un fort tonnage de déchets verts apportés en déchetterie suite à une année particulièrement humide (+23%) ; en parallèle, des flux destinés au recyclage comme les cartons, les DEEE ou les huisseries ont vu leur tonnage évoluer également, tandis que les déchets ultimes (non recyclable de déchetterie, OMR) continuent de diminuer.

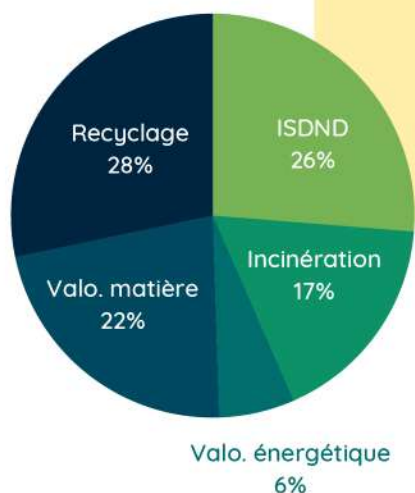


Traitement des DMA en 2024

En 2024, **472kg de DMA/hab** ont été collectés en moyenne sur le territoire du SMET (total avec gravats).

A titre indicatif, les moyennes nationales sont à 611kg de DMA/hab/an en 2021.

(source : ADEME "La collecte des déchets par le service public en France résultats 2021", Juillet 2023)



Prévention des déchets

La notion de prévention des déchets recouvre toutes les actions entreprises avant la prise en charge de l'objet devenu déchet. Elle s'appuie sur les principes de l'économie circulaire (réemploi, économie de la fonctionnalité, consommation responsable...), sur le détournement des flux (gestion à la parcelle des biodéchets et déchets verts) et sur la sensibilisation globale des usagers. Selon la hiérarchie des modes de traitement, la prévention doit intervenir avant le recyclage, la valorisation énergétique et l'enfouissement.

C'est également une exigence réglementaire puisque les collectivités ont l'obligation depuis 2015 d'élaborer et de piloter un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Le SMET Meuse porte, pour le compte de ses collectivités, un PLP depuis 2013. Un PLPDMA a ensuite été mené sur la période 2018 - 2024, qui a été renouvelé en 2024 pour la période 2024 - 2030. La commission consultative d'élaboration et de suivi s'est réunie 2 fois en 2024 pour faire le point sur les actions entreprises, leurs résultats, mettre à jour le diagnostic de territoire et définir les nouvelles actions pour les 6 prochaines années.

Les 13 actions du PLPDMA (2024 - 2030)

Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

- Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages
- Promouvoir le jardinage au naturel
- Développer le compostage partagé
- Développer les solutions locales de gestion des déchets verts
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

Augmenter la durée de vie des produits

- Soutenir le développement du réemploi
- Soutenir le développement de la réparation
- Promouvoir les solutions durables face aux solutions jetables

Promouvoir l'écoexemplarité, partout, tout le temps

- Être écoexemplaire pendant les manifestations
- Être écoexemplaire au travail

Sensibiliser les différents publics à la prévention des déchets

- Sensibiliser les plus jeunes
- Sensibiliser de nouveaux publics
- Sensibiliser les personnes à leur arrivée sur notre territoire

Vous pouvez consulter le PLPDMA 2024-2030 dans son intégralité à ce lien : <https://heyzine.com/flip-book/288bf14088.html#page/18>



LES RÔLES DU SMET

Le SMET coordonne le PLPDMA des 8 collectivités adhérentes à sa compétence traitement.



Accompagnement des actions de prévention

Aide à la communication



Rédaction et suivi administratif du PLPDMA

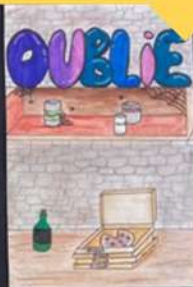
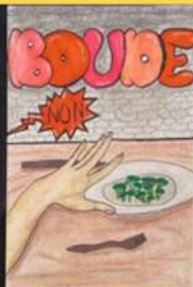


Mutualisation des retours d'expérience

Prêt de matériel (pédagogique, sensibilisation, ...)

QUELQUES EXEMPLES

Pour sensibiliser au gaspillage alimentaire, le SMET a organisé en 2024 un défi créatif à destination des établissements scolaires. Le Lycée Margueritte de Verdun a notamment soumis 4 réalisations. Une remise de prix a été organisée dans l'établissement.



Le SMET est intervenu dans 8 établissements scolaires en 2024 sur des thématiques variées (tri des déchets, prévention, gaspillage alimentaire, semaine européenne de réduction des déchets...) auprès d'élèves de la maternelle au lycée.

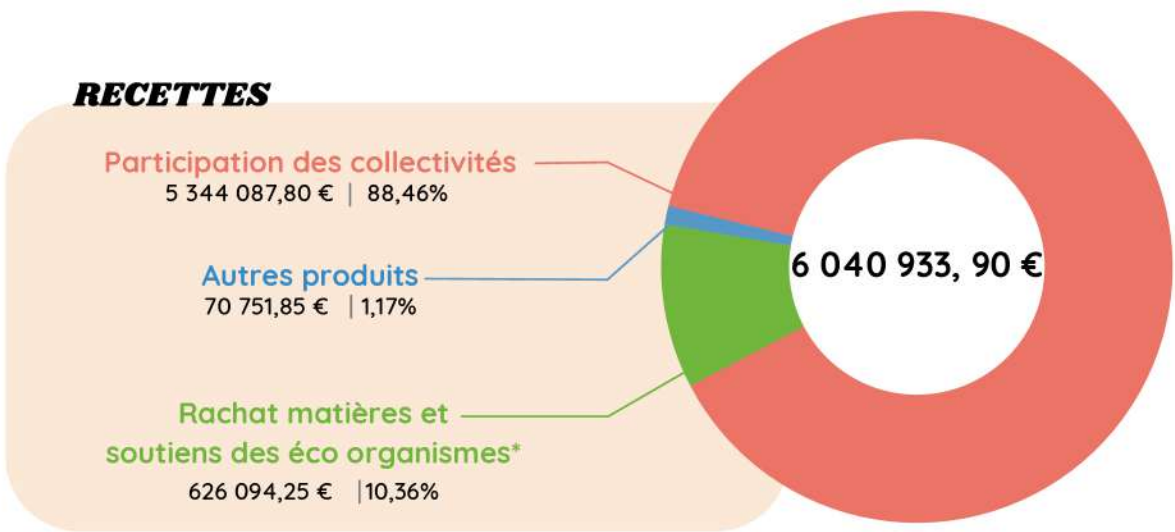
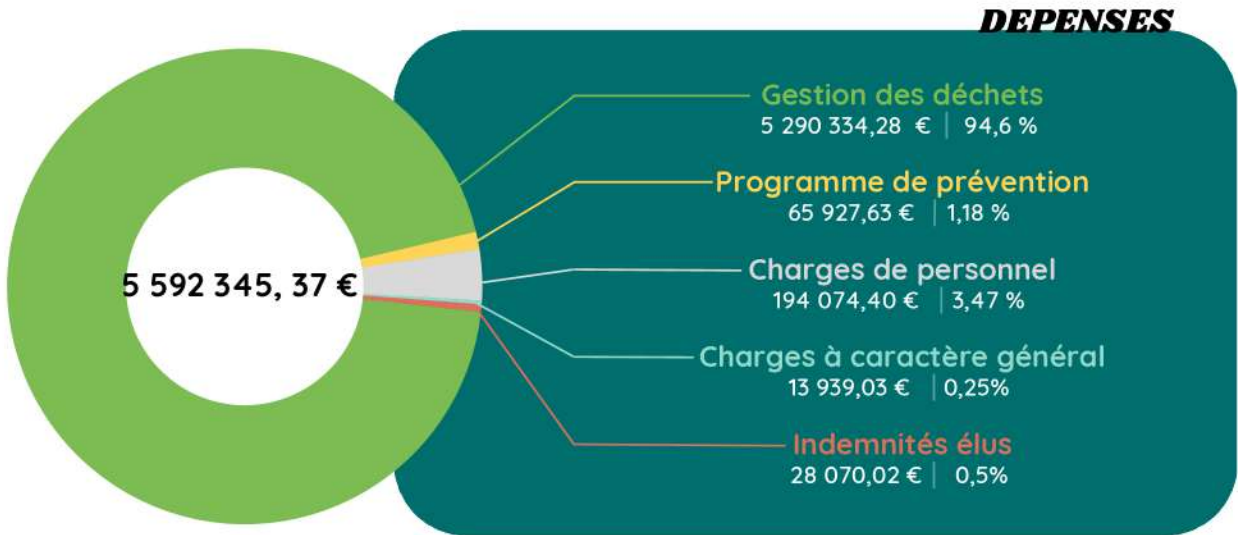
Le SMET a été formé par la Maison de l'Alimentation de Bar-le-Duc, pour intervenir dans le cadre des "Journées de l'Education au Bien Manger" auprès du public primaire. Ces journées permettent aux élèves de suivre quatre ateliers : l'éducation au goût, la transformation des matières premières, la nutrition et le gaspillage alimentaire. Deux interventions ont déjà eu lieu à l'école d'Eix et à l'école des Avrils à Saint-Mihiel.



Pour faire passer des messages de prévention en déchetterie, le SMET a fait l'acquisition de stop trottoirs et a lancé une campagne de communication sur le tri en déchetterie, l'application SMET au tri et la prévention des déchets verts. Cette action a été réalisée en partie grâce au soutien financier du département de la Meuse.

Eléments financiers

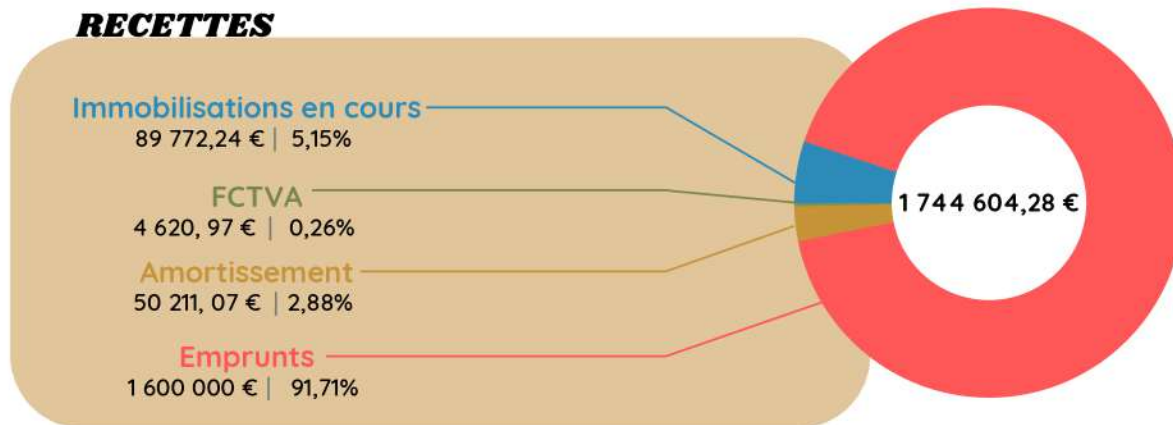
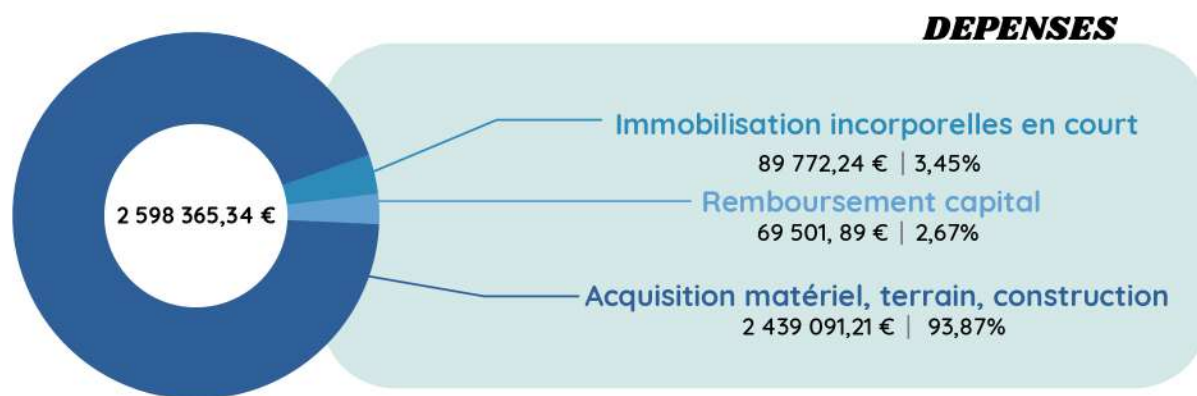
FONCTIONNEMENT



*dont Eco-organismes : 230 651,91 €

	BUDGET	Adm. générale	Prévention	Etudes	Traitement
Total dépenses de fonctionnement (a)	5 592 345,37 €	76 686,83 €	113 181,12 €	0 €	5 402 477,42 €
Total recettes de fonctionnement (b)	6 040 933,90 €	74 684,24 €	104 880,07 €	0 €	5 861 369,59 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	448 588,53 €	-2 002,59 €	-8 301,05 €	0 €	458 892,17 €
Résultat reporté (d ²⁰²³)	650 040,95 €	47 219,06 €	33 174,13 €	-166,30 €	569 814,06 €
Affectation en investissement (e)	0 €	0 €			0 €
Résultat cumulé de fonctionnement (d ²⁰²⁴ =c+d ²⁰²³ -e)	1 098 629,48 €	45 216,48 €	24 873,08 €	-166,30 €	-1 028 706,22 €

INVESTISSEMENT



	BUDGET	Adm. générale	Prévention	Etudes	Traitement
Total dépenses d'investissement (f)	2 598 365,34 €	1 703,30 €	5 477,17 €	0 €	2 591 184,87 €
Total recettes d'investissement (g)	1 744 604,28 €	208 €	799,67 €	0 €	1 743 596,61 €
Résultat de l'exercice (h=g-f)	-853 761,06 €	-1 495,30 €	-4 677,50 €	0 €	-847 588,26 €
Résultat reporté (i ²⁰²³)	203 385,28 €	208,18 €	-5 638,29 €	0 €	208 815,39 €
Reste à réaliser (j ²⁰²⁴)	797 600,40 €	0 €	1 456 €	0 €	796 144,40 €
Résultat après report et rar (k = h+i+j)	147 224,62 €	-1 287,12 €	-8 859,79 €	0 €	157 371,53 €
Résultat cumulé (d ²⁰²⁴ + h ²⁰²⁴)	1 245 854,11 €	43 929,36 €	16 013,29 €	-166,30 €	1 186 077,76 €

MATRICE DES COÛTS

Ces données sont issues de la matrice des coûts du SMET validée en 2025 par l'ADEME. Le coût complet correspond à l'ensemble des charges sur l'année 2024. Le coût aidé est, quant à lui, le résultat de la différence entre le coût complet et les recettes de l'année 2024.

	OMR	Verre	RSHV	Déchetteries	Textiles	Biodéchets	Gestion de proximité déchets verts	Total
Coût aidé TTC (en K€)	2 436	228	1 030	1 380	-5	24	2	5 095
Coût aidé HT (€/hab)	30,5	2,8	16,8	17,7	0	0,9	0	60,25
Coût aidé HT (€/t)	305	73	339	87	-15	76	0	135,65

Ci-dessous le coût complet par étape technique (en €HT).

	OMR	Verre	RSHV	Déchetteries	Textiles	Biodéchets	Gestion de proximité déchets verts	Total
Prévention	9 038	1 581	3 667	10 085	216	210	46 619	71 416
Collecte et pré-collecte	71 477	204 895	120 046		2 835			399 252
Transit / transport	250 444		232 023	605 044				1 087 511
Tri / conditionnement			656 388	19 501				675 888
Traitement des refus de tri			121 901					121 901
Compostage				69 874		21 360		91 234
Incinération	834 706							834 706
Valo. matière/énergie				97 084				97 084
Stockage des déchets non dangereux	956 500			676 187				1 632 687
Gestion des inertes				9 545				9 545
Enlèvement et traitement des déchets dangereux				113 047				113 047
Total	2 229 631	216 931	1 191 450	1 681 410	3 205	22 661	48 979	5 394 270

MARCHES PUBLICS

TRANSFERT

Construction d'un site de massification des déchets ménagers et du tri des déchets issus des déchetteries à Verdun (55)

Lot 1 - Démolition désamiantage

Attributaire BRABANT

Lot 2 - VRD, Clôtures, Portail, Pont à bascule

Attributaire BERTHOLD

Lot 3 - Charpente, couverture, bardage

Attributaire PROVAL

Lot 4 - Gros oeuvre

Attributaire BERTHOLD

Exploitation du centre de transfert

ONYX & EIMA

Lot 5 - Electricité

Attributaire LORR'ELEC

Lot 6 - Robinets d'Incendie Armés (RIA)

Attributaire Rock Protection Incendie

Lot 7 - Locaux modulaires préfabriqués

Attributaire PREFAUBE

Lot 8 - Process du quai de transfert

Attributaire PROVAL

Lot 9 - Détection incendie

Attributaire DEF NORD EST

Lot 11 - Murs en blocs béton préfabriqués

Attributaire SIA BETON

TRAITEMENT

Collecte en porte à porte des OMR et des recyclables hors verre

Attributaire SEPUR

Collecte et transport des PAV vers le site de Baleycourt

Attributaire SUEZ

Enlèvement, transport et traitement des déchets verts de Chauvencourt et des métaux de Clermont-en-Argonne

Attributaire Marne Recyclage

Enlèvement, transport et traitement des déchets verts d'Etain

Attributaire Valterra

Enlèvement, transport et traitement des déchets verts de Vaubécourt et Ville-devant-Belrain

Attributaire PIQUET

Enlèvement, transport et traitement des gravats d'Etain et de Damvillers

Attributaire TRI SERVICES RECYCLAGE

Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux de déchetterie

Attributaire CEDILOR

Enlèvement, transport et traitement des métaux de déchetterie (Etain, Damvillers, Spincourt)

Attributaire FOERST

Enlèvement, transport et traitement des métaux de déchetterie (Chauvencourt, Fresnes, Ville-devant-Belrain, Vaubécourt, La Grimoire, Thierville)

Attributaire DEL FRANCIS

Enlèvement, transport et traitement des inertes

Attributaire KANOS TP

Gardiennage, enlèvement et transport des bennes de déchetterie

Attributaire SEPUR

Transport et traitement des bennes non recyclables de déchetterie

Attributaire SUEZ

Transport et traitement des corps plats collectés en PAV

Attributaire ONYX

Transport et valorisation du bois de déchetterie

Attributaire ONYX

Vidage des PAV verre et acheminement vers le repreneur

Attributaire CITRAVAL

Glossaire

ADEME	Agence de la transition écologique	ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
CA	Communauté d'Agglomération	OMA	Ordures Ménagères Assimilées (OMR + recyclables)
CARDEC	Contrat d'Animation Relais Déchets et Economie Circulaire	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles, couramment appelées "poubelle noire"
CC	Communauté de communes (=CODECOM)	PAP PAV	Porte à Porte Point d'Apport Volontaire
Citéo	Eco-organisme en charge du recyclage des emballages ménagers et du papier	PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
CSR	Combustible Solide de Récupération	REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	REP	Responsabilité Elargie des Producteurs
DDS	Déchets Diffus Spécifiques, couramment appelés "déchets chimiques"	RSHV	Recyclables Secs Hors Verre (correspond au contenu du sac jaune)
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés (OMA + déchets des déchetteries)	UIOM	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	UVE	Unité de Valorisation Energétique